

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES 2026-2027 DE L'OPTION SPORTIF DE HAUT NIVEAU PORTEE PAR LE SUAPS**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant
création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de François MARTIN, Vice-président chargé de la formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 en annexe de l'Option
Sportif de Haut Niveau portée par le SUAPS.

Membres en exercice : 44

Votes : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 29 septembre 2026

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2025 - 2026**

**Option Sportif et Sportive
de Haut Niveau (SHN)**

Conseil de Gestion : avis favorable le 06/07/2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Patrick LADOUCE

L'option SHN est proposée dans l'ensemble des Licences de l'UCA (sauf années d'études accès Santé ou accès Réadaptation) en remplacement d'UE de leur diplôme d'inscription déterminées en concertation avec le responsable de formation ou d'année d'études en fonction du projet de l'étudiant.

Le responsable du dispositif échange avec le responsable de formation dans laquelle l'étudiant souhaite être inscrit afin de déterminer les UE remplacées par l'option SHN.

Les étudiants s'engagent sur la durée de l'option SHN (3 ans). La validation de l'année universitaire en cours et de l'option permet de poursuivre dans l'option SHN ; sinon la poursuite dans l'option est soumise à la décision de la commission mixte.

Pour chaque niveau, les 2 UE se compensent entre elles.

NIVEAU 1 - Option SHN

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		Construire les conditions d'un double projet	3		EvT+EvC	0,25	4	Dossier		1	Dossier		1	Dossier	
		Développer des outils de retour d'expérience	3												
		Passer d'une analyse technico-tactique extérieure (autoévaluation) à l'explicitation de ce que je vis		1	EvT		1	dossier		1			1		
		Formaliser et planifier la réalisation de son « Projet dans et pour le sport de haut-niveau » (mise en œuvre en N2)		1	EvT		2	dossier + oral	20 Minutes	2	dossier + oral	20 Minutes	2	dossier + oral	20 Minutes
			6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU 2 - Option SHN

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		Se connaitre et créer des synergies entre ses engagements	3												
		De la pratique aux connaissances scientifiques : comprendre les concepts physiologiques mobilisés dans la performance (les qualités physiques, les mécanismes de la fatigue...) -SVS		1	EvT		1	ORAL	20 minutes	1	ORAL	20 minutes	1	ORAL	20 minutes
		« Projet dans et pour le sport de haut-niveau » = Mise en œuvre Réaliser un travail universitaire thématique		1	EvC		2	DOSSIER		1	DOSSIER		1	DOSSIER	
		Comprendre et agir sur les facteurs de performance et le contexte du sport de haut-niveau	3												
		De la pratique aux connaissances scientifiques : comprendre les concepts psychologiques mobilisés dans le sport (motivation, confiance en soi, engagement, concentration...) - SHS		1	EvT		1	ORAL	20 minutes	1	ORAL	20 minutes	1	ORAL	20 minutes
		« Projet dans et pour le sport de haut-niveau » Participer à une action dans le sport de haut-niveau Rendre compte de l'action menée et en faire une analyse critique		1	EvT		2	DOSSIER + ORAL		2	DOSSIER + ORAL		2	DOSSIER + ORAL	20 minutes
			6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU 3 - Option SHN

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		Comprendre et consoliser son expérience	3		EvT		1						1		
		Envisager sa performance dans la durée et se projeter	3		EvT		1	Oral + portfolio					1	Oral + portfolio	
			6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.